

D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Montaigu

Par arrêté n°ATDMAD_18_074 du 20 août 2018, le Président de Terres de Montaigu communauté de communes Montaigu-Rocheservière a décidé l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°6 du POS de Montaigu. L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, **du lundi 10 septembre au lundi 24 septembre 2018 inclus, en mairie de Montaigu.**

Par décision n°2018-3301 du 31 juillet 2018, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale ne soumet pas le dossier de mise en compatibilité du POS à évaluation environnementale.

Le projet porte sur des modifications du rapport de présentation et du règlement, permettant la réalisation de projets en centre-ville majoritairement dédiés à l'habitat, dans une optique de gestion économe de l'espace.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de Montaigu, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- | | |
|--|--|
| - le lundi : 9h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00 | - le jeudi : 9h00 à 12h00 -13h00 à 19h00 |
| - le mardi : 9h00 à 12h30 | - le vendredi : 9h00 à 17h00 |
| - le mercredi : 9h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00 | - le samedi : 9h00 à 12h00 |

Le dossier mis à disposition du public, en support papier et numérique, contient notamment une notice explicative du POS présentant les modifications envisagées.

Monsieur Jean-Marie BARCAT, directeur retraité du PACT Vendée, est nommé en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public, en mairie de Montaigu :

- le lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le lundi 24 septembre 2018 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Montaigu, Place de l'Hôtel de Ville 85600 MONTAIGU ou par mail, à l'adresse suivante : enquetepublique@terresdemontaigu.fr

L'ensemble du dossier d'enquête est consultable sur le site internet de Terres de Montaigu à l'adresse suivante : www.terresdemontaigu.fr et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-montaigu.fr/>

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du Pôle Aménagement et Environnement de Terres de Montaigu, responsable du plan, au 02.51.46.46.14 ou par voie postale au 35 Avenue Villebois Mareuil – 85607 MONTAIGU Cedex.

Pendant un an, à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de Montaigu, au siège de l'intercommunalité et à la Préfecture, ainsi que sur le site internet de la commune de Montaigu et de Terres de Montaigu.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de Terres de Montaigu approuvera la modification n°6 du POS de Montaigu.

Le Président,
Antoine CHEREAU

